



LA BIODIVERSITÉ EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

UNE SYNTHÈSE POUR TOUT COMPRENDRE



**Synthèse du diagnostic
de la stratégie régionale pour la biodiversité**

SOMMAIRE

ÉTAT DES LIEUX	4
LES PAYSAGES TYPIQUES DE NOTRE RÉGION	6
LE MORVAN	7
LA FORÊT	
LE BOCAGE	
LES RUISSEAUX ET LES MILIEUX HUMIDES	
LES AUTRES HABITATS DU MORVAN	
LE MASSIF DES VOSGES	8
LA FORÊT	
LES PRAIRIES ET LES LANDES	
LES VERGERS	
LES ÉTANGS ET LES TOURBIÈRES	
LE MASSIF DU JURA	9
LA FORÊT	
PRAIRIES MONTAGNARDES	
LES TOURBIÈRES ET LES MARAIS	
LES MILIEUX AQUATIQUES ET KARSTIQUES	
LES PLATEAUX ET LES CÔTES CALCAIRES	10
LES FORÊTS ET LES GRANDES CULTURES DE PLATEAUX	
LES VIGNOBLES ET LES CÔTES	
LES SOURCES ET LES TOURBIÈRES	
LES PLAINES ET LES VALLÉES ALLUVIALES	11
LES FORÊTS ET LES ESPACES OUVERTS DE PLAINE	
LES VALLÉES ET LES COURS D'EAU	
BIODIVERSITÉ : MENACES & OPPORTUNITÉS	12
L'AGRICULTURE	12
LES GRANDES CULTURES	
L'ÉLEVAGE BOVIN VIANDE	
L'ÉLEVAGE BOVIN LAITIER	
LA VITICULTURE	
LA POLYCULTURE	
LA SYLVICULTURE	14
L'URBANISME ET LES TRANSPORTS	15
L'INDUSTRIE	16
LES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE ET LE TOURSIME	19
DONNER DU SENS AUX PRIORITÉS	20
LA BIODIVERSITÉ EN ACTION	22
AMÉLIORER LA CONNAISSANCE	
MOBILISER LE PLUS GRAND NOMBRE	
L'URGENCE D'AGIR	
LA BIODIVERSITÉ DONNE DE L'ÉLAN !	
LA BIODIVERSITÉ N'EST PAS UNE OPTION, C'EST UN PILIER	29
UN CAPITAL NATUREL À DÉFENDRE	
UNE INTELLIGENCE VERTE AU SERVICE DES TERRITOIRES	
UNE ÉTHIQUE À PART ENTIÈRE	

BIODIVERSITÉ : AGIR AUJOURD'HUI POUR DEMAIN

Apparu en 1986, le mot biodiversité est au centre de nos préoccupations. Sa dimension scientifique, sa capacité à nous interroger sur notre rapport à la nature et à considérer l'avenir en font un enjeu majeur à l'échelle planétaire. Elle s'invite dans le débat politique et économique, nous alerte sur la sauvegarde d'espèces emblématiques ou la préservation de paysages et fait appel à notre éthique personnelle. Son étude souligne notre dépendance au tissu vivant de la planète, c'est une clé pour comprendre et surtout agir.

CLIMAT D'URGENCE

Le réchauffement climatique se manifeste partout : la hausse des températures, la modification du régime des pluies et l'augmentation de l'intensité et de la fréquence d'épisodes extrêmes. On pourrait comptabiliser jusqu'à 150 jours de canicule par an dans la région en 2080 ! Ce changement climatique affectera les espèces et les milieux. Elle aura un impact sur l'économie et notre bien-être.

PENSER GLOBAL, AGIR LOCAL

Devant l'ampleur des enjeux, il faut réagir. Ces constats appellent à une mobilisation de tous. La préservation du vivant doit devenir le moteur de nos actions et la biodiversité, une alliée pour l'avenir. C'est à l'échelle locale, en particulier régionale, que les solutions doivent être recherchées. En Bourgogne-Franche-Comté, des initiatives ont vu le jour. Malgré les actions menées, la biodiversité régresse. La synergie de toutes les volontés, de tous les moyens et dans tous les territoires doit nous faire passer à la vitesse supérieure.

DE LA STRATÉGIE À L'ACTION

La Bourgogne-Franche-Comté a la volonté de prendre ses responsabilités : elle s'engage dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une Stratégie régionale pour la biodiversité. C'est le moment de devenir acteurs de notre destin, de s'engager et d'agir ensemble pour le bien commun. Objectifs : définir un cadre commun d'intervention et initier une dynamique à tous les échelons de décision.

Ce diagnostic doit servir de support à la concertation : il constitue un état des lieux synthétique et met en lumière des enjeux à partager.

ENSEMBLE, AGISSONS POUR LA BIODIVERSITÉ !

”

« Nous abusons des terres parce que nous les considérons comme une marchandise qui nous appartient.

Lorsque nous voyons la terre comme une communauté à laquelle nous appartenons, nous pouvons commencer à l'utiliser avec amour et respect. »

Aldo LEOPOLD

Forestier et écologue américain 1887-1948

ÉTAT DES LIEUX

Ces chiffres qui en disent long



LA POPULATION DES OISEAUX

-34,9% dans les milieux agricoles

EN CAUSE : arrachage des haies, comblement de mares, drainage de zones humides, pratiques intensives : utilisation de pesticides et d'engrais chimiques, amendement des sols, fauchage précoce de prairies...

- **15,6%** dans les milieux forestiers

EN CAUSE : intensification des pratiques sylvicoles, mécanisation, réduction du cycle de production, enrésinement.



DES MILIEUX TRÈS IMPACTÉS :

25 % des espèces disparues et **25 %** en forte régression dans les prairies humides et les marais.

12 % des espèces disparues et **20 %** en forte régression dans les milieux cultivés.

11 % des espèces de lisières disparues et **14 %** en forte régression dans les forêts productives avec une seule essence.



UNE RÉGRESSION :

des espèces vulnérables, comme le brochet

EN CAUSE : curage des rivières, comblement des bras morts, baisse des niveaux d'eau

des espèces d'eau froide, comme la truite

EN CAUSE : augmentation de la température des cours d'eau et pollutions

des espèces migratrices, comme le saumon

EN CAUSE : nombreux barrages et seuils qui condamnent l'accès aux zones de frayères



LINÉAIRES DE HAIE - 42% entre 1940 et 2013

MILIEUX HUMIDES - 50% entre 1960 et 1990

30% DES TOURBIÈRES détruites sur la même période

BONNE NOUVELLE !

Le castor, la loutre, la cigogne noire ou encore le faucon pèlerin, des espèces emblématiques disparues, semblent reconquérir le territoire.

QUELQUES REPÈRES

sur la Bourgogne-Franche-Comté



47.784 km²



3 massifs

de moyenne montagne
(Morvan, Jura, Vosges)



45.000 km

de cours d'eau



57 régions naturelles



80 lacs



2.000 espèces
DE PLANTES INDIGÈNES



160 à 181

ESPÈCES D'OISEAUX
NICHEURS



72 espèces

DE MAMMIFÈRES



54 espèces

DE POISSONS D'EAU
DOUCE



17 espèces

D'AMPHIBIENS



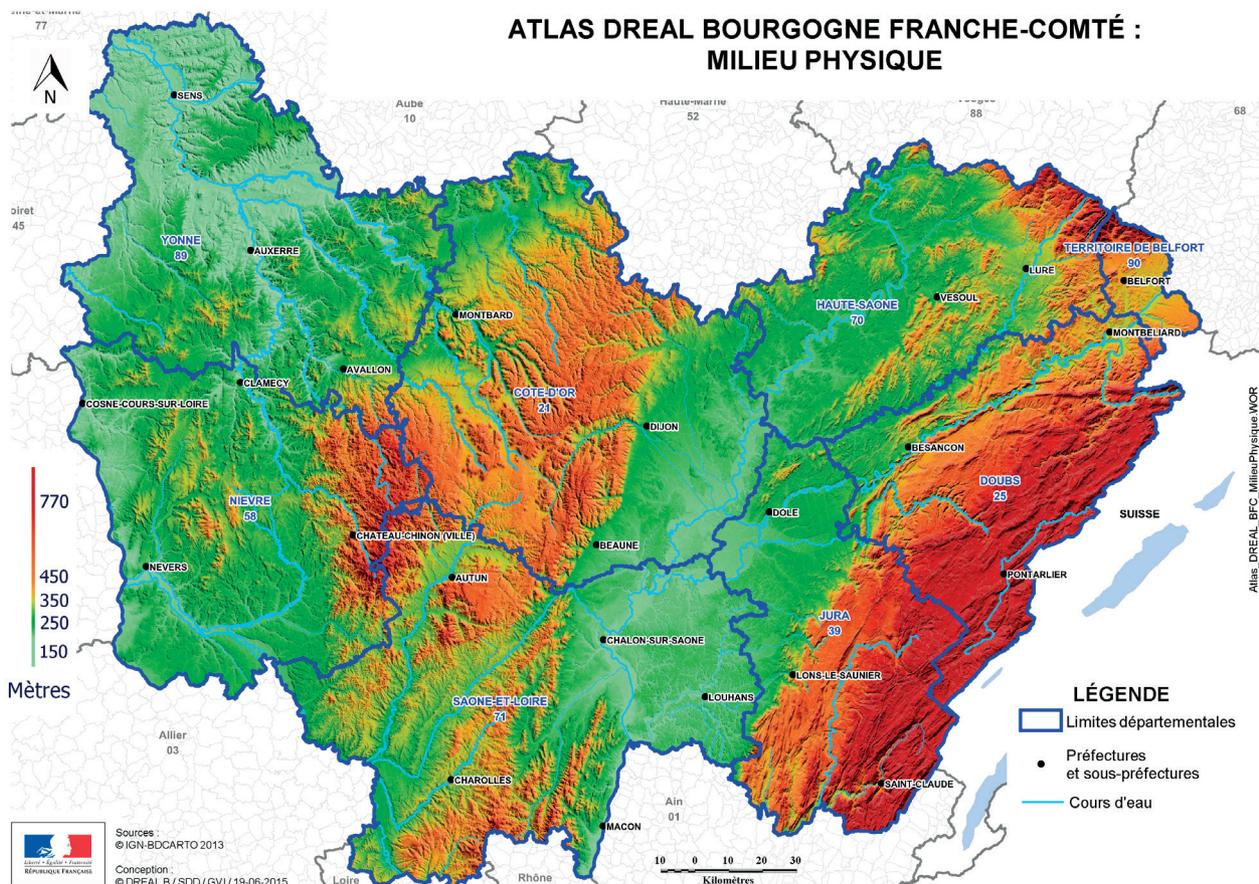
**Un territoire
occupé à 95%**

PAR LES ACTIVITÉS
HUMAINES



Panorama

LES PAYSAGES TYPIQUES DE NOTRE RÉGION



LE MORVAN

LA FORÊT

La forêt occupe 45% de ce territoire. On y trouve des hêtres, des chênes et des plantations de résineux (45 % du massif).



- ENRÉSINEMENT
- acidification des sols
- régression de plantes typiques et rares des forêts montagnardes

LE BOCAGE

Le Morvan est un territoire d'élevage, son paysage bocager est d'un grand intérêt écologique : on y trouve plus de 40 espèces d'arbres et arbustes, une strate végétale herbacée très variée et de nombreuses espèces animales (dont 70 oiseaux).



- APPAUVRISSEMENT DU BOCAGE
- régression des haies avec un impact direct sur la biodiversité

LES RUISSEAUX ET LES MILIEUX HUMIDES

Le Morvan compte des milieux humides et de nombreux ruisseaux de tête de bassins versants, appréciés par l'écrevisse à pieds blancs. Il accueille aussi des tourbières et des mares jouant un rôle écologique majeur. Après les étangs, les lacs réservoirs se sont invités dans les paysages du Morvan. 200 espèces végétales, des oiseaux et amphibiens y sont recensées.



- MILIEUX AQUATIQUES ET ARTIFICIELS QUI FRAGMENTENT LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE
- circulation de l'eau freinée par ces milieux aquatiques artificiels
- réchauffement des eaux de surface

LES AUTRES HABITATS DU MORVAN

Avec le recul de l'élevage, les prairies sèches ont tendance à être envahies par des friches. Rares, elles abritent pourtant une flore remarquable et originale.

L'ESSENTIEL

- Une forêt ancrée dans l'identité morvandelle marquée par des plantations de résineux.
- Un bocage remarquable mais en recul depuis 50 ans.
- Des prairies sèches qui tendent à s'enfricher.
- Des ruisseaux de tête de bassin et des zones humides remarquables mais fragiles.

Le saviez-vous ?

La Bourgogne-Franche-Comté fournit près d'un quart des besoins en eau potable de Paris.

LE MASSIF DES VOSGES

LA FORÊT

58% : c'est la superficie occupée par la forêt dans le massif des Vosges (principalement des hêtres en altitude, mélangés aux sapins sur les versants, des chênes au pied du massif et dans les fonds de vallées). On y rencontre des espèces remarquables : pic noir, chouette de Tengmalm, lynx.



- PLANTATIONS DE RÉSINEUX
- banalisation de la biodiversité
- régression d'espèces remarquables comme la gélinotte des bois, le grand tétras (coq de bruyère).

LES PRAIRIES ET LES LANDES

Les Vosges sont aussi des prairies et des landes exploitées pour la production de Munster. Les Hautes-Chaumes abritent des espèces animales et végétales tels que la pie-grièche écorcheur, le tarier des prés, la renouée bistorte ou le lychnis fleur de coucou.



- PRATIQUES D'AMÉLIORATION PASTORALE, CHARGEMENT EN BÉTAIL, EXCÈS DE FERTILISATION
- diminution de la valeur écologique des prairies

LES VERGERS

Les vergers associés aux prairies constituent des milieux originaux convoités par des espèces animales sauvages : chauves-souris, lérot, huppe fasciée, torcol, chouette chevêche ou insectes (notamment les abeilles). Ils offrent un refuge et une réserve de nourriture pour les espèces animales sauvages .

LES ÉTANCS ET LES TOURBIÈRES

Le plateau dit des « Mille étangs » et ses myriades d'étangs à vocation piscicole, abrite une faune et une flore remarquables.



- CHANGEMENT D'AFFECTION
- manque d'entretien des étangs reconvertis en espaces de loisirs
- disparition des tourbières et de leur faune et flore caractéristiques



Merle à plastron

L'ESSENTIEL

- Des forêts omniprésentes et riches en espèces remarquables qui s'enrésinent et se banalisent d'un point de vue biodiversité.
- Des prairies qui localement se banalisent.
- Une mosaïque de milieux humides riches en espèces mais souvent délaissés.

LE MASSIF DU JURA

LA FORÊT

Le Jura se caractérise par des paysages de forêts (49% du territoire) et de prairies. On y trouve des épicéas en altitude, puis en descendant des hêtres, des chênes et des charmes. En bordure des forêts d'altitude, les bovins viennent pâturer dans les pré-bois.



- OMNIPRÉSENCE DE L'ÉPICÉA GOMMANT LA DIVERSITÉ FORESTIÈRE
- banalisation des peuplements naturels
- recul d'espèces rares comme le lynx ou le grand tétras

PRAIRIES MONTAGNARDES

Le paysage agricole jurassien est marqué par des prairies de fauche, des pâtures d'une grande diversité floristique, et des pelouses au patrimoine naturel extraordinaire, au cœur des AOP fromagères.



- RATIONALISATION DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE
- prairies remarquables localement menacées
- banalisation du paysage et des terroirs floristiques caractéristiques de la zone AOP Comté

LES TOURBIÈRES ET LES MARAIS

286 tourbières couvrent 2.920 hectares et abritent des espèces singulières telles que la sarracénie ou le liparis de Loesel.



- EXPLOITATION DES TOURBIÈRES
- assèchement
- enfrichement

LES MILIEUX AQUATIQUES ET KARSTIQUES

Que serait le Jura sans ses gouffres, grottes, reclusées, sources et ruisseaux ?



- POLLUTION ET ASSÈCHEMENT DES COURS D'EAU.
- diminution du nombre de poissons
- risque sur la potabilité de l'eau

L'ESSENTIEL

- Une multitude de types de boisement qui se banalisent.
- Des prairies d'une richesse exceptionnelle dépendantes de pratiques agricoles.
- Des tourbières, refuges d'espèces rares mais profondément marquées par l'Homme.
- Des cours d'eau pollués.

LES PLATEAUX ET LES CÔTES CALCAIRES

LES FORÊTS ET LES GRANDES CULTURES DE PLATEAUX

Les forêts de plateaux sont surtout peuplées de chênes sessiles et de charmes. Elles abritent une biodiversité d'arbustes, de plantes herbacées, de champignons, d'oiseaux et de mammifères...



- SURPOPULATION DE CERFS ET DE CHEVREUILS
- régénération forestière contrainte.
- CULTURES INTENSIVES
- biodiversité faible et banalisée.

LES VIGNOBLES ET LES CÔTES

Associées au vignoble, les pelouses calcaires offrent un patrimoine naturel remarquable (100 espèces de papillons et plus de 200 espèces végétales recensées). On trouve aussi des falaises où nichent des oiseaux comme le faucon pèlerin, des combes et des vallées.



- ABANDON DES MILIEUX SECS ET ROCHEUX
- landes et pelouses sèches évoluant vers des friches et qui se ferment
- dégradation d'espaces remarquables par des activités touristiques et de loisirs
- PRATIQUES AGRICOLES
- usage des pesticides
- pollution de l'eau et des sols

Le saviez-vous ?

La vigne couvre 29.000 hectares en Bourgogne et 2.000 hectares dans le Jura.

LES SOURCES ET LES TOURBIÈRES

Le Châtillonnais et le Jura sont à l'origine de sources et marais qui accueillent une faune aquatique riche, des espèces remarquables et une grande diversité d'espèces d'algues.



- PRÉSENCE DE NITRATES
- dégradation des milieux rares
- DEPRISE AGRICOLE
- enrichissement de tourbières

L'ESSENTIEL

- Des forêts de feuillus très variées propices aux grands mammifères (souvent en surnombre) et entrecoupées de grandes cultures.
- Des milieux secs et rocheux remarquables parfois abandonnés ou fragilisés par l'activité humaine.
- Des sources formant des marais tufeux fragiles.

LES PLAINES ET LES VALLÉES ALLUVIALES

LES FORÊTS ET LES ESPACES OUVERTS DE PLAINES

Les forêts de plaine sont les lieux privilégiés de production du chêne de qualité. De grandes cultures occupent les plaines et se prolongent par endroit par des zones de polyculture-élevage, de prairies, d'étangs et de mares riches en plantes, insectes et amphibiens parfois rares.



- TRANSFORMATION DES PRAIRIES NATURELLES EN CULTURES
- régression de la biodiversité
- SIMPLIFICATION DES PAYSAGES
- régression des haies champêtres et des mares
- déclin des espèces associées à ces milieux

LES VALLÉES ET LES COURS D'EAU

Alors que la Loire forme un axe de migration indispensable pour certains oiseaux et poissons, la Saône se singularise par ses marais, forêts alluviales, roselières et grandes prairies de fauche inondables ; autant de lieux d'accueil et de corridors écologiques pour les poissons ou oiseaux menacés. Certains méandres accueillent des batraciens, des insectes et des fraies de poissons. Le Doubs, rivière capricieuse, est riche en biodiversité. Proche de sa source située dans le Morvan, l'Yonne est propice à l'accueil de la truite fario ou du cincle plongeur.



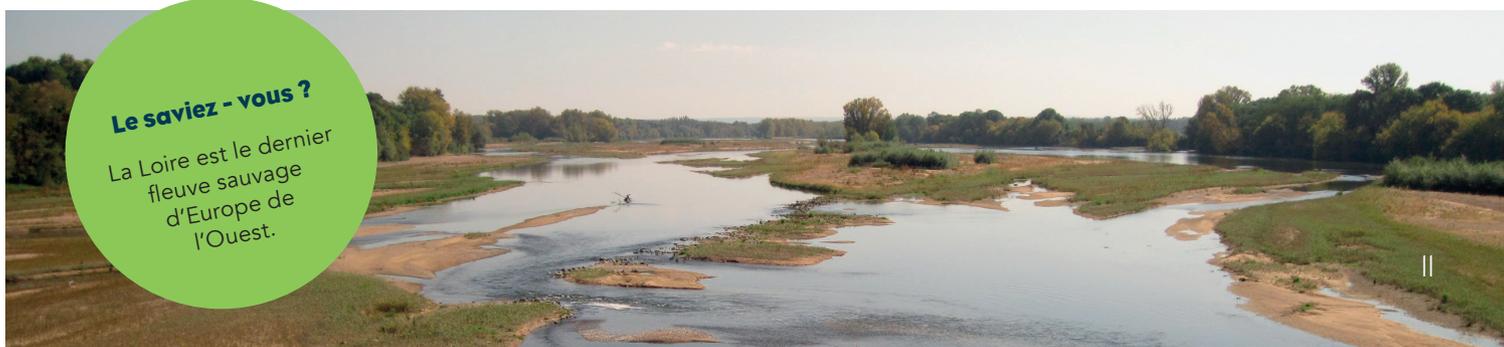
- 8.500 BARRAGES ET SEUILS, À L'ORIGINE DE RUPTURES DANS LA CONTINUITÉ DES COURS D'EAU
- modification des habitats aquatiques et de leurs peuplements
- frein à la libre circulation des espèces
- réduction du débit des rivières
- appauvrissement global de la diversité des milieux naturels
- altération des formations marécageuses et des bras morts favorables à de nombreuses espèces végétales et animales

L'ESSENTIEL

- Des forêts feuillues de production associées à de grandes plaines agricoles dont les paysages se simplifient.
- Des dynamiques fluviales perturbées par des constructions.

Le saviez-vous ?

La Loire est le dernier fleuve sauvage d'Europe de l'Ouest.





Secteurs d'activités et enjeux

BIODIVERSITÉ : MENACES & OPPORTUNITÉS

L'AGRICULTURE

2,56 millions d'hectares (53% du territoire)

28.162 exploitations

4 % des emplois régionaux

4,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2016

Nombreux produits sous **signes officiels de qualité** (AOP, IGP, labels...)

L'AGRICULTURE BIO, UN ATOUT POUR LA BIODIVERSITÉ

La production biologique est en très fort développement dans la région. Ses atouts : prise en compte de la biodiversité, peu ou pas d'intrants chimiques de synthèse (engrais, pesticides), restructuration des paysages (plantation de haies, de vergers, création de mares...)

LES GRANDES CULTURES

1^{ère} activité en nombre d'exploitations, la région compte plus de 4.800 exploitations spécialisées en grandes cultures, installées dans des zones où les arbres champêtres et les haies ont laissé place à des paysages ouverts.



- PRATIQUES INTENSIVES
- pollution phytosanitaire des sols
- détérioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques
- appauvrissement du nombre d'espèces de faune et de flore
- régression du nombre d'auxiliaires de culture comme les carabes ou les abeilles



L'ÉLEVAGE BOVIN VIANDE

2^e activité en nombre d'exploitations, l'élevage bovin allaitant se concentre sur des terrains au potentiel agronomique faible. Les modes d'exploitation plutôt extensifs des prairies permanentes favorisent le maintien d'espèces végétales et animales sauvages spécifiques. Au cœur de ces prairies, des arbres, des haies champêtres et parfois des mares constituent un paysage accueillant pour la biodiversité et notamment pour le sonneur à ventre jaune (batracien) et le grand murin (chauve-souris), deux espèces menacées dans la région.

Le saviez-vous ?

Dans la région, 8 vaches laitières sur 10 sont des Montbéliardes



- INTENSIFICATION DES PRATIQUES
- régression du linéaire de haies et des petites zones humides
- déclin d'espèces typiques des prairies bocagères (chouves-souris, milan royal...)

L'ÉLEVAGE BOVIN LAITIER

3^e activité en nombre d'exploitations, les troupeaux de vaches laitières s'invitent dans un paysage de prairies ponctuées de bosquets, de haies champêtres, d'arbres, de mares et de murets. Des éléments favorables au maintien d'une grande diversité d'espèces.



- INTENSIFICATION DES PRATIQUES
- progression des prairies plus grasses et des milieux forestiers
- déclin d'espèces de flore et de faune (Tarier des prés, Orchidées...)
- restriction du rôle de l'écosystème (régulation des phénomènes de pullulation de campagnol, le maintien de la qualité fourragère, ou la résilience aux changements climatiques ne sont plus assurés...)

LA VITICULTURE

La Bourgogne-Franche-Comté est mondialement connue pour ses vins de qualité : elle compte 92 appellations d'origine protégée et 1.463 Climats (territoires viticoles inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO)



- CULTURE TRÈS INTENSIVE
- pollution phytosanitaire vers les masses d'eau de surface et souterraine
- disparition d'arbres fruitiers, des murets de pierres sèches et des haies favorables à certaines espèces remarquables et utiles dans un contexte de réchauffement climatique.



LA POLY CULTURE

Les exploitations concernées par le système polyculture / élevage bovin lait sont installées sur des terrains au potentiel agronomique relativement bon et mettent en œuvre des modes de production intensifs.



- DÉCLIN DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS (-11% ENTRE 2010 ET 2014)
- conversion des prairies en grandes cultures
- arrachages de haies
- usage d'engrais et de pesticides
- simplification du paysage et érosion de la biodiversité

Il existe des exploitations combinant polyculture et élevage de bovins allaitants ; elles occupent des territoires de plaine ou de plateaux aux sols plus fertiles.



- PRATIQUES INTENSIVES
- régression de la biodiversité
- régression de services agro-écosystémiques associés

LA BIODIVERSITÉ HEUREUSE : LES SERVICES FOURNIS EN AGRICULTURE

Les espèces cultivées et élevées ont été créées à partir de la biodiversité sauvage. Elle constitue un réservoir génétique, par exemple pour la création de nouveaux cépages, capables de relever les défis climatiques. Elle fournit des services indispensables à la production agricole :

- la régulation des ravageurs de cultures et des maladies par les prédateurs
- la pollinisation par les insectes : les abeilles et les plantes cultivées
- l'augmentation de la fertilité des sols par les micro-organismes
- la diminution de l'évapotranspiration des cultures grâce à la fonction brise-vent des haies...

LA SYLVICULTURE

1.755.000 ha de forêts
(37% du territoire)

5^e région française la plus boisée

320.000 propriétaires privés

4.630 établissements

19.200 salariés dans la filière forêt-bois

2,2% de l'emploi salarié régional

73% de feuillus

12% de résineux

15% de peuplements mixtes feuillus-résineux

12,4 millions de m³ de production
biologique naturelle par an

42% de bois d'œuvre, 40% de bois énergie
et 18% de bois d'industrie

1 milliard d'euros
de chiffres d'affaires en 2014

Les peuplements forestiers, véritables « trame verte » au cœur de la région, offrent une variété de niches écologiques favorables à l'accueil d'espèces sauvages.

→ GESTION DE L'EXPLOITATION FORESTIÈRE

Si les forêts sont globalement en bon état de conservation écologique, certaines activités perturbent le fonctionnement des écosystèmes :

- développement du bois énergie
- enrésinement et modification du paysage
- raccourcissement des cycles sylvicoles



- PRATIQUE INTENSIVE
- reproduction de la faune dérangée, sols moins fertiles, espèces menacées, paysage localement banalisé.

LA BIODIVERSITÉ HEUREUSE : LES SERVICES FOURNIS EN SYLVICULTURE

Les espèces qui composent les écosystèmes forestiers offrent des services utiles à la production de bois :

- l'amélioration de la résistance des peuplements forestiers aux maladies et aux aléas climatiques grâce à la diversité biologique des arbres
- la régulation des ravageurs et des maladies par les prédateurs ou parasitoïdes
- l'augmentation de la fertilité des sols par la faune et la flore du sol
- la dissémination des graines pour la régénération naturelle, par la faune

Elle est à l'origine d'autres biens et services marchands (récolte de truffes, cueillette de muguet, location de chasse...) et non marchands (régulation et protection de la qualité de la ressource en eau, promenade...).

L'URBANISME ET LES TRANSPORTS

2.816.800 habitants en 2014

59 habitants / km²

16 aires urbaines (67,5% du territoire)

79.440 km de routes

2.834 km de voies ferrées

1.300 km de canaux et rivières navigables

1.477.765 voitures particulières en 2014

→ L'URBANISME ET L'HABITAT

La Bourgogne-Franche-Comté est une région rurale en mutation.



- PÉRIURBANISATION : ARTIFICIALISATION ET MITAGE DE L'ESPACE RURAL
- fragmentation de l'espace et isolement des communautés d'espèces peu mobiles.
- impact sur les milieux et les espèces qui se développent à proximité des espaces urbanisés
- pollution lumineuse qui perturbe les rythmes biologiques des animaux et végétaux
- ruissellement des polluants et dégradation des milieux notamment aquatiques

Le saviez-vous ?

Les espaces verts publics ou privés et les bâtiments sont des « zones refuges » pour des espèces et des solutions naturelles contre les phénomènes d'îlots de chaleur urbain.

→ LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Nous vivons dans un territoire de passage structuré autour d'un réseau d'infrastructures de transport routier, ferroviaire et fluvial.



- FRAGMENTATION DE L'ESPACE
- destruction des habitats naturels
- création de nouveaux espaces artificialisés
- fragmentation des habitats et effet barrière pour la faune
- collisions

Le saviez - vous ?
Les accotements, gérés durablement, peuvent accueillir une biodiversité et former des continuités écologiques.

LA BIODIVERSITÉ HEUREUSE : LES SERVICES FOURNIS DANS L'ESPACE URBANISÉ

La biodiversité est un élément important de la qualité de vie dans les villes et les villages :

- elle filtre l'air, régule l'eau, limite les îlots de chaleur urbains
- elle est une source d'agrément paysager, de bien-être et de santé
- elle est, avec les jardins potagers collectifs, les petits espaces verts de cœur de village ou les parcs publics un lieu d'échanges entre habitants
- elle forme un espace de loisirs, d'éducation et d'apprentissage

L'INDUSTRIE

20,7% des emplois
(1^{ère} région industrielle de France)

1 salarié sur 5

métallurgie et fabrication de produits métalliques

(19% de l'emploi industriel)

fabrication de matériels de transport (**15%**)
fabrication de denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac (**14%**)

chimie, plasturgie, fabrication de produits en caoutchouc (**10%**)

Si, des efforts et la mise en place de réglementations ont réduit l'impact des activités industrielles sur les écosystèmes, les pollutions ponctuelles ou diffuses persistent.

→ LA PRODUCTION D'ÉNERGIE

Les énergies produites sont quasiment toutes renouvelables (10% des consommations)

LE BOIS

Le bois est la principale source d'énergie renouvelable dans la région (75%). Si sa consommation régresse dans la sphère privée, les besoins en bois-énergie sont relancés par des projets de chaufferies collectives et industrielles.



- INTENSIFICATION DE L'EXPLOITATION FORESTIÈRE
- Altération de la fonctionnalité des écosystèmes forestiers

→ LA PRIORITÉ

éviter une exploitation de la ressource qui conduirait à une diminution du stock bois et à une altération de la capacité des massifs forestiers à produire des services écosystémiques.

L'HYDRAULIQUE

La production d'électricité à partir de l'hydraulique représente 6 % des énergies renouvelables produites dans la région.



- PERTURBATION DE LA FONCTIONNALITÉ ÉCOLOGIQUE DES COURS D'EAU
- perturbation du transit des sédiments
- modification de la forme du cours d'eau réduisant la diversité des habitats aquatiques
- entrave à la libre circulation des poissons et risques de mortalités
- dégradation de la qualité physico-chimique de l'eau
- modification de la température

Si des solutions pour limiter les effets négatifs sur la biodiversité existent, certains impacts tels que l'effet « retenue » ne peuvent être corrigés.

→ LA PRIORITÉ :

éviter le développement des installations sur les secteurs à haute sensibilité écologique.

LA BIOMASSE

La valorisation de la biomasse agricole représente une part non négligeable des énergies renouvelables produites.



- PRATIQUES CULTURALES INTENSIVES
- perte de biodiversité
- récoltes mécanisées dommageables pour la faune
- monoculture limitant les niches écologiques
- méthanisation diminuant la fertilité des sols

L'ÉOLIEN

L'éolien représente 11 % des énergies renouvelables produites.



- EMPRISE AU SOL ET AÉRIENNE
- impacts potentiels sur les oiseaux et les chauves-souris qui ne savent pas éviter l'onde de choc propagée par les pales à grandes vitesses
- déforestation

→ LA PRIORITÉ :

le choix des sites d'implantation doit tenir compte des espèces les plus sensibles, éviter les massifs forestiers et les zones humides.

LE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

En plein essor, le solaire photovoltaïque s'invite sur des terres agricoles ou d'anciennes friches industrielles. L'impact de telles centrales est limité, voire parfois positif avec un soutien au maintien de pratiques de pâturage extensif. L'installation de panneaux photovoltaïques associés à un système de toitures végétalisées peut être favorable à la biodiversité.

→ LA PRIORITÉ

éviter l'installation des centrales dans des espaces agricoles, forestiers et naturels encore préservés.

→ L'EXTRACTION DE MATÉRIAUX DES CARRIÈRES

En 2016, la région compte 341 sites d'extraction exploités pour des roches massives calcaires ou granitiques et des alluvions.



- EXTRACTION DE MATÉRIAUX MODIFIANT LOCALEMENT LES PAYSAGES ET LES MILIEUX
- altération de la qualité biologique des cours d'eau et des prairies humides

Pendant leur exploitation ou après leur fermeture, les carrières accueillent une forme de biodiversité. Les gravières forment des plans d'eau favorables à des espèces d'oiseaux d'eau et d'amphibiens. Les carrières de roches massives permettent la nidification de rapaces rares comme le faucon pèlerin et le hibou grand-duc.

→ L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE

L'agroalimentaire est l'un des premiers employeurs industriels. Portée par de petites et moyennes entreprises, elle participe à la renommée internationale de la région et concerne principalement les produits laitiers, la viande, les productions industrielles à base de céréales et les boissons.

La biodiversité fournit la matière première du secteur agroalimentaire (fourrages diversifiés en espèces floristiques, variétés de céréales, arbres fruitiers, races bovines et avicoles...) et intervient dans les processus de transformation des aliments, à travers le rôle des micro-organismes (bactéries, levures, champignons). Mais, si de nombreux produits agroalimentaires bénéficient de signes de qualité (appellations d'origine contrôlée ou protégée, label rouge, IGP...), leurs cahiers des charges prennent rarement en compte, ou insuffisamment, la biodiversité.

LA BIODIVERSITÉ HEUREUSE : LES SERVICES FOURNIS EN INDUSTRIE

La biodiversité est une source de matières premières (roches calcaires, bois, produits agricoles, plantes médicinales) et constitue une ressource dans les processus de production ou d'exploitation : utilisation des micro-organismes en industrie agroalimentaire, épuration de l'eau et des sols par les plantes... Elle est un réservoir d'idées pour l'innovation technologique et organisationnelle, et se place au cœur du concept de biomimétisme. Elle nous inspire, et on la copie !

LES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE ET LE TOURISME

761.878 lits touristiques

117.000 résidences secondaires

36,6 millions de nuitées françaises en 2016

21,5 millions de nuitées étrangères en 2015

3.512 monuments classés ou inscrits à la liste des monuments historiques

8 sites inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO

1 parc naturel national en création

3 parcs naturels régionaux et 1 en création

1.350 km de vélo-routes et voies vertes

20.000 km de sentiers de randonnée

32 stations vertes de vacances

62 sites d'escalade

556.500 journées de ski alpin par an

294.700 journées de ski de fond par an

Le patrimoine naturel de notre région est un facteur d'attractivité touristique.

→ TOURISME NATURE

L'offre touristique, orientée nature, s'appuie sur des sites et des itinéraires. La navigation fluviale de plaisance et le cyclotourisme offrent une autre manière de visiter.



- CRÉATION D'HÉBERGEMENTS ET D'INFRASTRUCTURES
- surfréquentation
- dégradation des milieux naturels par le passage des visiteurs
- pollution autour des sites très fréquentés
- dérangement des espèces animales
- dégâts ponctuels comme la cueillette de plantes rares

Le saviez-vous ?

Certains Grands sites de France, comme la Roche de Solutré, s'engagent pour la biodiversité. Les trois parcs naturels régionaux valorisent le patrimoine naturel et culturel de la région et développent l'écotourisme.

→ SPORT DE PLEINE NATURE

La région offre un panel de sites propices au développement des activités sportives d'extérieur.



- SURFRÉQUENTATION
- accès facilité à des sites sensibles
- dérangement d'espèces animales
- piétinement et ravinement
- abandon de déchets
- neige de culture
- sports mécaniques réalisés en pleine nature sans précaution

→ LA CHASSE

La chasse au grand gibier (cerf, chevreuil, sanglier, chamois) est réputée, les forêts constituant de grands réservoirs. La chasse au petit gibier de plaine (faisan, perdrix, lapin, lièvre...), a fortement régressé ces 50 dernières années en lien avec la simplification des agroécosystèmes et l'intensification des pratiques agricoles. La chasse au gibier d'eau reste plutôt stable.



- RUPTURE DES ÉQUILIBRES
- équilibre entre agriculture, sylviculture et chasse non atteint, le grand gibier pouvant causer d'importants dégâts en forêt, dans les prairies et les grandes cultures
- banalisation des paysages agraires et utilisation des produits phytosanitaires participant au phénomène d'érosion du petit gibier

→ LA PÊCHE

Grâce aux plans d'eau, rivières et canaux de 1ère et 2ème catégorie, la pêche est très pratiquée.

Les pêcheurs sont organisés en associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques et en fédérations départementales. Leurs missions : protéger et mettre en valeur les milieux aquatiques.

LA BIODIVERSITÉ HEUREUSE : LES SERVICES FOURNIS DANS LES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE

La biodiversité est le support des activités de loisirs et sportives de pleine nature et de l'écotourisme. Elle est, source de satisfaction pour le chasseur ou le pêcheur, le sportif, le promeneur et bien sûr les touristes.

NOS DÉFIS



→ PRÉSERVER LES MILIEUX NATURELS

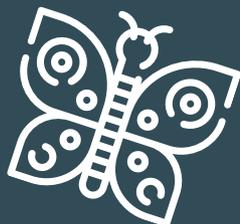
- Préserver les milieux en régression : forêts alluviales et prairies humides, pelouses calcaires et landes acides...
- Maintenir et restaurer les continuités écologiques (cours d'eau, bocage, lisière...);
- Préserver, restaurer et valoriser le bocage, les milieux aquatiques et les zones humides et leur fonctionnalité ;
- Maintenir la diversité et la fonctionnalité des écosystèmes forestiers et des espèces associées.



→ SAUVEGARDER LA FAUNE ET LA FLORE MENACÉES

- chauves-souris
- orchidées
- grand tétras
- lynx
- cistude d'Europe
- pies grièches
- râle des genets
- castor d'Eurasie
- insectes (abeilles, libellules et demoiselles)

→ REDONNER UNE PLACE CENTRALE À LA BIODIVERSITÉ



- Evaluer l'empreinte écologique des activités socio-économiques ;
- Evaluer les risques et les opportunités pour les territoires et les entreprises (agricoles, sylvicoles, industrielles, de services, de loisirs et d'aménagement) ;
- Sensibiliser et accompagner les acteurs publics et privés à prendre en compte la biodiversité dans leurs stratégies et activités ;
- Renforcer la cohérence entre les politiques en faveur de la biodiversité et les politiques sectorielles ;
- Investir dans le capital naturel et les solutions fondées sur la nature pour compenser les dégradations et faire face au changement climatique.

→ DES LEVIERS À ACTIVER DE TOUTE URGENCE



- Améliorer la connaissance sur la biodiversité et les services qu'elle rend à l'échelle du territoire régional ;
- Mutualiser et partager les données du territoire et les valoriser à travers des indicateurs vulgarisés ;
- Améliorer et structurer l'offre d'éducation, de formation et de sensibilisation pour une appropriation des enjeux de la biodiversité par tous les citoyens ;
- Informer et associer toutes les parties prenantes à la préservation des espèces et espaces remarquables ;
- Préserver la biodiversité ordinaire selon une approche dynamique et paysagère ;
- Suivre les effets de la stratégie régionale pour la biodiversité.



Acteurs et projets

LA BIODIVERSITÉ EN ACTION

AMELIORER LA CONNAISSANCE

Les acteurs régionaux mènent des actions en faveur de la biodiversité et/ou soutiennent des dispositifs.

→ LES NATURALISTES ET LES ACTEURS LOCAUX

La région compte une diversité d'organisations (associations, établissements publics, acteurs socio-professionnels, collectivités, usagers) qui contribuent à améliorer la connaissance sur la biodiversité.

DÉFI 1 : ENRICHIR LES CONNAISSANCES

Les inventaires collectent des données précieuses : ils ont permis d'élaborer le zonage des ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique), de réaliser une liste d'habitats naturels et une cartographie de groupements végétaux.

DÉFI 2 : LES STRUCTURER POUR LES FAIRE PARLER

Les données relatives à la biodiversité sont centralisées via la plateforme SIGOGNE Bourgogne-Franche-Comté (10 millions de données par domaine et par territoire y sont déjà répertoriées).

DÉFI 3 : LES RENFORCER ET LES VALORISER

La connaissance de la biodiversité reste inégale en fonction des territoires. Il s'agit d'avoir une véritable photographie régionale et consolidée de l'état de la biodiversité.

→ LES CHERCHEURS

Plusieurs centres de recherche et des unités mixtes de recherche (UMR) sont dédiées à l'étude de la biodiversité.

DÉFI 1 : RENFORCER LES COLLABORATIONS

Les initiatives rapprochant les communautés scientifiques, les acteurs privés et publics sont à développer.

DÉFI 2 : FAVORISER L'INNOVATION

Créé en 2010, le pôle AgrOnov s'appuie sur un réseau d'acteurs (Vitagora, l'INRA, Dijon Céréales, des organisations professionnelles agricoles) pour favoriser l'innovation.

DÉFI 3 : DÉPLOYER DES SYSTÈMES DE PRODUCTION À HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE ET ÉCONOMIQUE

Si la biodiversité trouve de plus en plus sa place dans les activités économiques, les initiatives demeurent insuffisantes pour déployer, à grande échelle, des systèmes de production à haute valeur environnementale et économique.

→ ET VOUS ?

Les initiatives de sciences participatives se sont développées ces dernières années. Objectif : impliquer le grand public pour améliorer les connaissances sur la biodiversité et sensibiliser le grand public à sa préservation.

DÉFI 1 : IMPLIQUER DAVANTAGE LE CITOYEN

Les citoyens sont mis à contribution par les réseaux naturalistes associatifs au travers d'enquêtes de terrain comme des suivis d'oiseaux, d'amphibiens, de reptiles ou de libellules. Des outils participatifs de saisie des données sont disponibles pour la faune, la flore, les insectes et pour les mares. Des applications « smartphone » ont vu le jour.

DÉFI 2 : SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC

Des évènements encouragent les citoyens à participer aux inventaires. Ces initiatives s'adressent à un public très large et se multiplient en ville comme en milieu rural.

DÉFI 3 : GÉNÉRALISER LES SCIENCES PARTICIPATIVES

Les sciences participatives restent incomplètes et ponctuelles. Les contributeurs sont des personnes convaincues. L'implication du public « non averti » reste difficile.

MOBILISER LE PLUS GRAND NOMBRE

On ne peut protéger que ce que l'on connaît. Le partage des connaissances et la transmission des savoirs sont des conditions nécessaires pour renforcer notre solidarité écologique et prendre conscience de notre communauté de destin avec la biodiversité.

→ L'INFORMATION ET LA FORMATION

L'OFFRE DE FORMATION

L'offre régionale de formation initiale et continue en lien avec la biodiversité est bien développée : 10 licences et 9 masters à l'Université, des formations de l'enseignement agricole sans oublier 37 établissements préparant à des métiers en lien avec l'agriculture, la sylviculture, l'environnement et le paysage.

Une cinquantaine de formations dédiées à l'environnement et au développement durable, portées par une dizaine d'organismes. La région accueille l'unique formation diplômante en France de « Chef de projet en ingénierie de l'éducation à l'environnement ».

Cette offre riche est complétée par les formations thématiques, courtes, dispensées par les têtes de réseaux : l'Agence française pour la biodiversité, le Centre national de la fonction publique territoriale ou encore les organismes professionnels tels que les Chambres d'agriculture.

LES RÉSEAUX D'ACTEURS TECHNIQUES

Plusieurs réseaux sont structurés. Ambition ? Multiplier et renforcer les échanges et partenariats entre acteurs de la préservation et de la gestion de la biodiversité. On peut noter la présence d'organismes d'envergure nationale comme le « Pôle national relais tourbières » ou « Réserves Naturelles de France ».



- **DIFFUSION DES CONNAISSANCES : UN ENJEU CENTRAL**
- plusieurs initiatives ont vu le jour, l'outil de géo-visualisation « Sigogne Bourgogne-Franche-Comté » ou l'édition de la revue scientifique « Bourgogne-Franche-Comté Nature »

LA SENSIBILISATION ET LA PARTICIPATION DE TOUS

→ OBJECTIF ? RENFORCER LA PRISE DE CONSCIENCE DU CITOYEN À TRAVERS :

- des animations (visites avec des guides de pays, conférences...)
- des outils pédagogiques (films, plaquettes d'information, expositions...)
- la découverte de sites naturels
- des actions participatives (concours photos, chantiers nature, vergers participatifs...)

→ DÉFI PRINCIPAL :

instaurer un « dialogue environnemental » et renforcer la participation citoyenne.

→ ET LES JEUNES DANS TOUT ÇA ?

CES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES QUI SE BOUGENT

Si la biodiversité est présente dans les programmes de l'éducation nationale et de l'enseignement agricole, elle reste théorique et cantonnée aux cours de sciences, de biologie-écologie et de géographie. Certaines structures et collectivités locales vont au delà en développant des actions d'éducation et de sensibilisation à la biodiversité à travers notamment : des « classes environnement », « classes paysages », jardins partagés, sorties nature...

→ DÉFI PRINCIPAL :

généraliser ces initiatives sur le territoire.

2000 élèves ont participé aux classes environnement



L'URGENCE D'AGIR

Notre patrimoine naturel fait l'objet de mesures de conservation, de restauration et de gestion mises en œuvre par les collectivités, les associations, les services de l'Etat et les acteurs économiques.

OBJECTIF 1 : PRÉSERVER LES ESPÈCES ET LES HABITATS

Les espèces sauvages remarquables et rares bénéficient de dispositifs de préservation réglementaires à plusieurs échelles :

- les directives européennes « Habitats » et « Oiseaux » (concernent 54 habitats, 205 espèces animales et 29 espèces végétales) ;
- des arrêtés ministériels nationaux de préservation, complétés en région (308 espèces de faune et 523 espèces de flore concernés) ;
- des arrêtés préfectoraux (477 espèces de flore et 3 espèces de gastéropodes) ;
- une réglementation spécifique pour lutter contre la dispersion des espèces invasives ;
- une réglementation en matière de cueillette, de ramassage et de commercialisation de certaines espèces.

Les espèces les plus menacées font l'objet de plans d'actions spécifiques. 25 plans nationaux d'actions sont déclinés sur le territoire régional.

→ LES LEÇONS À TIRER

c'est insuffisant pour stopper la régression des espèces.

Au delà de la protection des espèces en tant que tel, il est vital de préserver les milieux de vie des espèces.

OBJECTIF 2 : PRÉSERVER LES ESPACES REMARQUABLES

La protection d'espaces préserve des écosystèmes et les espèces associées, indispensables à leur bon fonctionnement. Les espaces protégés concernent essentiellement des milieux emblématiques rares ou en régression mais il peut s'agir d'habitats d'espèces protégées. Trois grandes catégories d'outils de préservation et de gestion des espaces remarquables sont déployées :

- des dispositifs réglementaires encadrant, voire interdisant certaines activités (réserves naturelles, ...)
- la maîtrise foncière et d'usage pour garantir la pérennité des actions de préservation (utilisé notamment par les conservatoires d'espaces naturels et les Départements pour les espaces naturels sensibles)
- des dispositifs contractuels valorisant les actions en faveur de la biodiversité (sites Natura 2000, Contrats Espaces Naturels Ordinaires et Remarquables, ...)

Certains types de milieux naturels (tourbières, mares, pelouses) font l'objet de plans d'actions globaux. La région bénéficie de plusieurs programmes spécifiques tels que les LIFE « Ruisseaux de tête de bassin et faune patrimoniale associée » ou « Continuité écologique, gestion de bassins-versants et faune patrimoniale associée ». D'autres appels à projets orchestrés par les agences de l'eau ou les collectivités sont déployés.

→ LES LEÇONS À TIRER :

ces outils favorisent la mise en place d'actions de gestion et/ou de restauration des milieux naturels remarquables en s'appuyant sur les acteurs locaux, les associations et les socio-professionnels. Le déploiement efficace de ces dispositifs passera par la bonne articulation entre gestionnaires, et nécessitera davantage de pédagogie auprès du grand public.

OBJECTIF 3 : DESSINER DES POLITIQUES TERRITORIALES DÉDIÉES À LA BIODIVERSITÉ

La poursuite du déclin de la biodiversité pousse les pouvoirs publics à revoir leur copie : désormais, les politiques publiques s'étendent à l'ensemble des espaces modifiés par la présence humaine. Celles-ci s'appuient sur des outils contractuels :

- les Parcs naturels régionaux
- des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)
- des contrats de milieu (programmes d'actions volontaires et concertés dans le cadre d'un comité de bassin sur 5 ans)

LA BIODIVERSITÉ DONNE DE L'ÉLAN !

Aujourd'hui, la biodiversité n'est pas seulement un enjeu partagé, c'est le moteur de notre réflexion et de nos actions. La preuve, ça bouge dans tous les secteurs d'activités !

→ DES PRATIQUES INNOVANTES

Agriculture : diminution des intrants, implantation de couverts végétaux, implantation de haies, rotations plus longues, fauches tardives, installation de perchoirs et de dispositifs de préservation de nids en plein champ, utilisation de variétés anciennes, diagnostics d'exploitations...

Sylviculture : diversification des essences, développement de la sylviculture irrégulière, maintien de gros bois, conservation des arbres sénescents et de bois mort, installation de nichoirs...

Exploitation des granulats : réaménagement écologique d'anciennes carrières de roches massives et de gravières en fin d'exploitation.

Production et distribution d'énergie : installation de passes à poissons, débrayage des éoliennes pendant les périodes sensibles pour l'avifaune migratrice et les chiroptères, maintien et restauration des réseaux de haies champêtres en vue de la production de bois de chauffage, enfouissement des réseaux de transport et de distribution d'énergie, pose de balise de signalisation pour l'avifaune...

Le saviez-vous ?

Le cahier des charges de l'AOP Comté impose une superficie herbagère d'au moins 1 hectare par vache laitière, restreint les surfaces de prairies avec une seule légumineuse à 15 % maximum de la surface fourragère et limite la fertilisation.

Des potentiels mal connus

Si de plus en plus de responsables d'entreprises prennent conscience des impacts de leurs activités sur la biodiversité et proposent aux consommateurs des produits plus respectueux de l'environnement, peu d'entre eux réalisent le potentiel de développement économique que la biodiversité représente.

→ DE BONNES PRATIQUES DOPÉES PAR UN CADRE RÉGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL

La plupart des pratiques en faveur de la biodiversité dans les activités socio-économiques sont encadrées :

- la PAC impose des règles en matière d'environnement (respect des directives européennes oiseaux, habitats et nitrates, respect de bonnes conditions agricoles et environnementales)
- la politique forestière nationale se décline au travers du contrat forêt-bois régional sur la gestion durable des forêts publiques et privées
- des réglementations et des normes réduisent les nuisances environnementales du secteur industriel (pollution de l'eau, de l'air, bruit...) et leur impact sur les milieux naturels et aquatiques

→ PAS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE GESTION DE L'ESPACE PUBLIC SANS PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITÉ

Les documents d'urbanisme limitent la consommation d'espaces naturels ou agricoles, leur destruction et leur fragmentation. Ils contribuent à la protection et à la mise en valeur d'éléments du patrimoine naturel et paysager. Certaines collectivités sont proactives, et valorisent la richesse de leur patrimoine naturel dans leurs projets.

→ LES ACTIVITÉS DE LOISIRS ET DE TOURISME NATURE

La richesse du patrimoine naturel et paysager de la région est un atout économique pour les acteurs des secteurs du tourisme, des loisirs et des sports de pleine nature :

- labellisation d'offres touristiques
- développement de partenariats, via la signature de chartes entre les organisateurs de manifestations sportives, les collectivités et les organisations naturalistes en vue de l'adaptation de parcours sportifs pour limiter les impacts sur les espèces sensibles au dérangement
- déploiement de maraudage pour accompagner les pratiques diffuses
- valorisation des activités nature moins impactantes, comme la randonnée, le ski de fond ou les raquettes

Du côté de la chasse et de la pêche, des dispositions nationales réglementent les prélèvements d'espèces et des dispositifs plus locaux encadrent les pratiques

→ DES POLITIQUES PUBLIQUES PLUS COHÉRENTES

Les pouvoirs publics soutiennent les démarches favorables à la biodiversité par des aides financières. Objectif : promouvoir les bonnes pratiques usuelles et favoriser le changement. Ces aides proviennent essentiellement de l'Union Européenne, l'État, la Région, les trois Agences de l'eau, l'Agence française pour la biodiversité et les Départements.



- EFFICACITÉ ET COHÉRENCE DES POLITIQUES
- malgré les efforts entrepris par les pouvoirs publics, le cadre institutionnel et réglementaire n'est pas toujours suffisamment adapté pour éviter l'érosion de la biodiversité.



Abeille domestique

Perspectives

LA BIODIVERSITÉ N'EST PAS UNE OPTION, C'EST UN PILIER

UN CAPITAL NATUREL À DÉFENDRE

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, la qualité des écosystèmes et la diversité des espèces régressent dans presque toute la région. Notre patrimoine naturel et notre biodiversité sont sous pression. La biodiversité est un capital naturel irremplaçable.

UNE INTELLIGENCE VERTE AU SERVICE DES TERRITOIRES

On envisage souvent la biodiversité sous l'œil de la préservation, il est urgent de la considérer comme une source de solutions potentielles. Stopper son érosion est une urgence, mais ce n'est pas suffisant. Il faut adopter une dynamique plus ambitieuse et imaginer des synergies pertinentes entre environnement, économie et dimension sociale. Des solutions fondées sur la nature permettent de relever le défi du réchauffement climatique et de l'épuisement énergétique. Tout en renforçant, au passage, la performance des entreprises par l'innovation et l'invention de produits et de services.

UNE ÉTHIQUE À PART ENTIÈRE

Il ne peut y avoir de développement durable sans éthique. On doit impérativement donner du sens à la biodiversité et défendre des valeurs de responsabilité, d'existence, de partage, de mémoire et d'avenir. C'est à cette condition, et à elle seule, que la biodiversité portera les générations futures.

Cette synthèse a été réalisée sur la base du diagnostic préalable à la stratégie régionale pour la biodiversité rédigé par Alterre Bourgogne-Franche-Comté et le plateau du patrimoine naturel de la Maison de l'environnement de la Bourgogne-Franche-Comté



**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

